

L'assurance salaire - accident et maladie

3 plans distincts clé en main



✓ = Inclus

✗ = Non disponible

		Plan Essentiel	Plan Supérieur	Plan Élite
Avantages inclus selon le plan	Profession habituelle	✓ 3 ans *	✓ Jusqu'à 65 ans *	✓ Jusqu'à 65 ans *
	Invalidité partielle	✓ 6 mois	✓ 12 mois	✓ 24 mois
	Maladies graves (4 conditions)	✓ 3X prestations mensuelles	✓ 3X prestations mensuelles	✓ 5X prestations mensuelles
	Option d'assurance additionnelle	✗	✓ 1 500 \$	✓ 2 500 \$
	Indexation	✗	✗	✓
Avantages inclus dans tous les plans	Non coordonné ni intégré 2 500 \$ pendant 36 mois	✓	✓	✓
	1 ^{er} jour d'hospitalisation **	✓	✓	✓
	Primes garanties les 5 premières années	✓	✓	✓
	Exonération des primes	✓	✓	✓
	Présomption d'invalidité	✓	✓	✓
	Indemnité de décès	✓	✓	✓

* Sans dépasser la période d'indemnisation sélectionnée.

** Si délai de carence de 90 jours ou moins.

NOTE IMPORTANTE : Si votre client n'est pas éligible à la protection maladie, le plan ESSENTIEL lui sera proposé en accident seulement.

Veuillez prendre connaissance de tous les détails en lisant le texte de la police. En cas de divergence entre la police et le présent document, le texte de la police prévaut.

Une assurance salaire simple, accessible et compétitive.